

ARRETÉ N°2025/548
PORTANT REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES PARKINGS
EN OUVRAGE DU 31 MARS 2025

Le Maire de la Ville de Mulhouse

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L. 2122-18 et L1411-5
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 04 juillet 2020 portant élection du Maire et des adjoints
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 07 novembre 2024 portant désignation des membres de la Commission de délégation de service public pour l'exploitation des parkings en ouvrage
- Vu l'arrêté n° 2025-2 en date du 20 décembre 2024 portant délégation de fonction de la présidence de la commission de délégation de service public pour l'exploitation des parkings en ouvrage

Arrête :

Article 1^{er}

En raison de l'absence de M. Thierry NICOLAS, M. Paul QUIN, Adjoint au Maire, assurera la présidence de la commission de délégation de service public pour l'exploitation des parkings en ouvrage du 31 mars 2025.

Article 2

Le Directeur Général des Services de la Ville de Mulhouse est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. Paul QUIN, Adjoint au Maire
- M. le Sous-préfet de l'Arrondissement de Mulhouse

Fait à Mulhouse, le 12 mars 2025

Le Maire



Michèle LUTZ